

# AVIGNON

Ville d'exception

DGA Ville Citoyenne et de la Proximité  
Pôle Vie des Quartiers  
Direction de la Proximité  
Maison commune Nord  
☎ : 04 13 60 50 40  
Référence : KB/AG/SP 2025-16

Avignon, le 12/08/2025

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,  
Vu la délibération N°5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,  
Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,  
Vu le budget de la Commune,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association LES AMIS DE THOT représentée par sa Présidente Madame Sylvie GIOVANETTI, le local communal SALLE DE REUNION, d'une superficie de 25m<sup>2</sup>, situé 34 Avenue Jean Boccace, 84000 AVIGNON, aux dates suivantes :

- les vendredis 10 octobre 2025, 14 novembre 2025, 12 décembre 2025, 9 janvier 2026, 13 février 2026, 13 mars 2026, 10 avril 2026, 22 mai 2026, sur le créneau horaire de 17h à 20h.
- les samedis 11 octobre 2025, 15 novembre 2025, 13 décembre 2025, 14 février 2026, 11 avril 2026, sur le créneau horaire de 9 h à 12 h.

Cette attribution prendra effet du 10 octobre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

**ARTICLE 2 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [vmv.telerecours.fr](http://vmv.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Publié le : 25/08/2025  
Transmis en préfecture le : 13/08/2025  
Mme le Maire



Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à la vie  
participative  
Amy MAZARI ALLEL